L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 24 JUILLET 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit :

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS [le dimanche et le mercredi exceptés] à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS :

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mochell's landing :

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8h. A. M.
DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.
Prix [aller et retour] pour toutes les localités, es jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 27 juillet
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 3 août
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 août

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine..........$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nile-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 24 juillet, à 5 P. M.
[illegible] se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kamble.
[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaumera un corps. 7juil—3m

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a m.	No2 Fast mail 4:00p m.
No3 Express 5:43p m.	No 4 Express 8:05a m.
No5 Baton Rouge accomm'tion 10:10a m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.
Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.
Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.
Bureau pour les billets 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, Agt.-gén. p. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
E. W. HOW, Agent-gén. p. pass. Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M. Nile-Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.
La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.
Bureau des tickets à la N. O., 34 St-Charles et au dépôt, coin Prosse et Levée.
R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nile-Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie, Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nile-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Bourbon.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. Siton—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888.

Primes d'incendie..........$167,151 31
[illegible]
Revenu net..........$152,237 65
Pertes payées pour 1888..........$164,888 49
Commissions..........16,110 27
[illegible]
La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:
[illegible]
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts..........2,176 26
$358,310 98

PASSIF.
Créanciers divers, dividendes non réclamés..........$1,106 75
Pertes ajustées, payables en 1889..........13,696 82
Pertes non ajustées, payables en 1889..........2,238 75
$17,042 32
Surplus net en vue des porteurs de police..........$341,268 60
L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
W. G. Vincent, H. Laroussini, E. J. Bobet, P. Pouts, C. T. Dugazon, G. Pitot, D. Fatjo, Ad. Schreiber, H. Gally, C. R. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.
22janv—1m

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général. 7juil—3m

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au No 167 de la même rue, PRÈS DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, venez informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1889.
Liste de publication.

Altophe Alexandre, Jarricot Jacques, André Joseph Casimir, Labarrère Armand, Bencas Benoit (époux), Lagoutte Louis Théodore, Bonnebos Louis Hyacinthe, Loyes Rose Louis, Brehon Charles, Mouignet Louis, Brun Jean, Martin Prosper, Brunet Victor, Marchal Jean Louis, Corries Jean François, Mangue Antoinette ou Antonia, Coudero Pierre, Olard (époux) née Alexandrine Dessauville, Descroux Emile, Fayes Charles, Rochelle Isidore (ou Eppin), Fouché Claire, François Albert, Rouge Pierre, Gariepied Edouard, Soligane Joseph François, Guerre Alexandre, Henry Flavien, Vergnole Michel (époux), Henry Pierre.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à se mettre en rapport avec le Consulat [illegible]
1er juillet 1889.
Le Consul,
PAUL BÉJARRY.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année terminée le 31 Décembre 1888 :

[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen complet de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWARTZ.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,286 14 au crédit du Fonds de Réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nile-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.
H. Gally, John T. Moore, Jr., D. Fatjo, M. Schwabacher, E. Milliken, Adolph Meyer, Joseph David, D. A. S. Vaught, T. J. Woodward, William Mehle, Louis Bush, G. P. Harrison, F. G. Ernst, J. H. Menge, Léon Joubert, Geo. H. Dunbar, I. Bernheim, J. Reiss, E. K. Converse, J. J. Gasquet, Frank Roder, Frank Barker, Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
[illegible]
Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, [illegible] 1889.
13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu [illegible] à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888 :

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande [illegible] CINQ POUR CENT [illegible]

DIRECTEURS.
[illegible]
A. M. Dubroca.

Bureau des Moniteurs Internationaux [illegible]
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1889.
21 juin—30f LOUIS A. ADAM, Secrétaire.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1890

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.
Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile : liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.
Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les dames.
Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.
Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.
Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.
Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.
Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Les manuscrits couronnés devront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.
La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire.
Le secrétaire perpétuel,
Alfred Mercier,
P. O. Box 726.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 126 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, [illegible]

[illegible]

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour de janvier A. D. 1889.
(L. S.)
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

LEON QUEYROUZE,

ÉPICERIE EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Compagnies de l'Ouest et des Boissons.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 23 juillet 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

MONNAIES — [illegible]

MARCHE MONETAIRE.
[illegible]

CHANGE.
[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pas de ventes de "listed securities".
Sales Unlisted Securities.
[illegible]

ACTIONS ET BONS.
[illegible]

Bons de ville.
[illegible]

Garanties et Warrants.
[illegible]

Unlisted Securities.
[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NILE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 300 balles [illegible]

FUTURS.
[illegible]

MARCHES DIVERS.
[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.
[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.
[illegible]

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.
[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.
Calme et stable.
[illegible]

MARCHE DU HAVRE.
Calme et stable.
[illegible]

SUCRE ET MELASSE.
Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange
[illegible]

RIZ.
RIZ BRUT—Marché inactif.
[illegible]
RIZ NET—Marché inactif.
[illegible]

FARINES.
A LA BOURSE.
[illegible]

HORS DE LA BOURSE.
[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
[illegible]

PROVISIONS
A LA BOURSE.
[illegible]

EPICERIES.
[illegible]

FRUITS ET NOIX.
[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.
[illegible]

CHARBON
[illegible]

VINS ET LIQUEURS.
[illegible]

CHEVAUX ET MULETS
[illegible]

QUINCAILLERIE.
[illegible]

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.
[illegible]

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les droguistes.
7juil—3m

ASSURANCES

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)

Bureau : No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888.

[illegible]

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. REMMERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende de CINQ POUR CENT.
I. N. MARKS, Président.
E. N. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. REMMERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
[illegible]

FEUILLETON.

No 65. Commencé le 9 mai.

SANS MÈRE.

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

QUATRIÈME PARTIE.

LE DÉFAUT DE LA CUIRASSE

CHAPITRE X

LE SIGNE NOIR.

—Suite—

—Tout cela a pu arriver. Ce sir Jonathan a-t-il quelque chose d'Eugène Gagne en lui ?

—Les cheveux, le teint, sont absolument différents. Mais les cheveux se teignent, et l'on fabrique aujourd'hui des drogues [illegible] qui modifient complètement le teint. D'autant plus que celui-ci, au milieu de ses plus grandes émotions, ne change jamais, ni ne pâlit jamais, même quand ses lèvres deviennent toutes blanches.

Quant aux yeux, la seule chose que l'on ne puisse changer dans un visage, ce sont ceux du bandit, que j'ai connu, [illegible] que j'ai aimé. Ça, je [illegible] et je ne m'y trompe pas.

—Vous le connaissez donc, ce sir Jonathan Pierce ?

—Il est chez nous depuis six mois [illegible].

—[illegible] vous ?... [illegible]

—Il [illegible] tous plus [illegible] les autres, et il [illegible] pour un Américain [illegible] à la Nouvelle-Orléans, parent véritable de sir James et associé comme lui de la maison Chaniers et de Sauves.

Pierre l'adore parce qu'il a élevé et soigné Robert en Amérique.

Robert, parce qu'il a été son protecteur.

Adèle, parce qu'il a une passion insensée pour Georgette.

—Allons donc ! dites-le !...... C'était cette chose-là que j'attendais.

Maintenant, je comprends...... racontez-moi bien tout, sans rien omettre. Après, je verrai ce qu'il y a à faire.

Il ne se fit pas prier, et n'oublia point le moindre détail; pas plus l'amour extravagant de l'Américain pour Mlle Chaniers, que la tendresse si extraordinaire chez une enfant sans cœur, que lui rendait la jeune fille, rien, pas même le projet de mariage exigé par Georgette entre lui et Adèle.

—Et Mme Chaniers s'y est-elle prêtée à ce projet-là ?

—Avec une répugnance presque invincible. Alors, sir Jonathan déclara qu'il allait partir et alors elle [illegible]; et Georgette menaçait de l'accompagner ; mais comme elle menace, c'est-à-dire avec une entêtement et une décision qui font trembler tout le monde.

Adèle, très faible vis-à-vis de sa fille, s'est décidée au [illegible] d'une épreuve très longue et très [illegible] de Georgette.

Cependant, depuis ce jour, elle a une [illegible] pour sir Pierce et peut à peine supporter sa présence.

—Connaît-elle vos soupçons sur lui ?

—Non, pas le moins du monde. Elle sait seulement que je le déteste et elle met ce sentiment sur le compte de la jalousie qu'il m'inspire.

—Ne la détrompez pas. Et lui, sir Pierce, se doute-t-il de vos pensées ?

—Oui, pour sûr. Il a surpris souvent mes regards fixés sur lui, et il en a deviné une partie, je crois.

—Vous n'avez pas peur, n'est-ce pas ?...

—Ah ! Dieu non !...... Et cependant, j'ai un revolver sur moi, caché ce soir, tout j'ai le certitude que c'est un homme capable de me guetter et de me voir de loin.

—Qu'il vous fasse son, mais qu'il ne sache, ce serait peut-être un fameux atout dans notre jeu.

Quand doit avoir lieu le mariage de Mme Chaniers ?

—Au mois d'octobre.

—Nous sommes en août, deux mois sont suffisants pour savoir bien des choses et amener bien des complications.

Vous allez rentrer chez vous. Occupez-vous du médecin et de la sage-femme, moi je surveillerai l'Américain. Mais je voudrais vous voir souvent. Est-ce possible ?

—Quand vous le désirerez, je suis libre tout le temps.

—Ici c'est trop loin et trop ennuyeux pour nous.

Mais j'ai un pied à terre à Paris, rue Jacob, quand vous aurez quelque chose à me dire, télégraphiez-moi, je m'y trouverai de quatre à six, plus tôt si vous êtes pressée.

Surtout continuez la règle de prudence et de discrétion que vous vous êtes imposée jusqu'ici. Ne parlez de ces choses à personne.

—N'ayez nulle crainte.

Elle se leva pour partir.

M. Marais consulta la pendule.

—Vous pouvez encore prendre le dernier train pour Paris, dit-il, celui qui passe vers onze heures.

—J'y vais.

—N'aurez-vous pas peur d'être si tard et seule sur la route ?

—Je vous ai avoué que j'avais un revolver, dit-elle.

—Vous avez le temps, il ne faut pas un quart d'heure pour aller au chemin de fer, et vous avez encore quarante minutes devant vous.

—Je marcherai lentement, la nuit est splendide.

—Je vais vous accompagner.

—Non, je ne le souffrirai pas. Je suis très brave et rien jamais ne m'effraye.

—Au moins jusqu'aux grands arbres; après, la route est droite et large, avec des maisons un peu partout.

—Jusqu'aux grands arbres, soit, dit Suzanne avec un regard qui remerciait.

M. Marais prit un pardessus pendu dans le vestibule et ouvrit la porte du jardin.

Dehors, il faisait un noir d'encre.

—Bah, dit-il, c'est inutile, je ne vous laisse pas marcher seule dans la nuit avec cette obscurité. Puisque vous ne voulez pas de moi, jusqu'à la gare, je vais appeler le jardinier.

Suzanne eut beau protester, l'ancien chef de la sûreté ne l'écouta pas.

Il alla vers les communs.

Au bout de quelques minutes, il revint.

—Mathieu s'habille, dit-il, dans quelques instants il sera ici. Dans les environs de la Marne, il y a toujours des rôdeurs, ce sera plus prudent d'avoir un homme avec vous.

A propos, continua-t-il, je voudrais bien le voir, moi, ce Jonathan Pierce, comment m'y prendre pour cela ?

—C'est facile, il déjeune et dîne tous les jours à la maison, venez à l'un de ces moments-là surtout le matin, car depuis quelque temps, il travaille avec M. de Sauves dans son cabinet de onze heures à midi, vous le verrez à coup sûr.

Un renseignement à demander vous fournira le prétexte.

—C'est entendu, merci. Surtout tenez-moi au courant de la moindre chose.

Le jardinier arriva.

—Comptez sur moi, dit Suzanne, et merci.

M. Marais la reconduisit au bout de l'allée, puis, lui ayant serré la main une dernière fois, il ouvrit la porte et la regarda un instant s'éloigner avec l'homme qui traînait les pieds, étant de mauvaise humeur d'avoir été arraché à son premier sommeil.

—Bah ! se dit l'ancien chef de la sûreté en regagnant sa maison, il bougonnera bien un peu, le vieux jardinier, mais avec lui, quand même, je suis tranquille, rien n'arrivera.

Mathieu, en effet, n'était point content de traverser la moitié du pays, et surtout de s'en retourner seul chez M. Marais à cette heure tardive.

Son courage n'était qu'une chose fort relative, et il ne tenait point le premier rang parmi ses autres vertus.

Après tout, un paisible brave homme et poltron.

Lorsqu'on fut arrivé au bout de l'avenue, il traîna les pieds un peu plus fort.

—Vous êtes fatigué ? demanda Suzanne avec bonté.

—Dame...... quand on travaille tout le jour !...... Dans cette saison, les arrosages sont durs.

—Voulez-vous aller vous coucher ? Moi je m'en irai bien toute seule jusqu'à la gare.

—D'autant plus que le pays est sûr.

—N'importe, je n'ai pas peur. Bonsoir, mon brave homme, et merci. Voilà pour vous être dérangé.

Elle tendait une petite pièce.

Mais Mathieu la refusa.

—Je ne l'ai pas gagnée, dit-il un peu confus de sa couardise.

—Prenez toujours.

—Non, ce ne serait pas honnête. Seulement je voudrais bien vous demander un service.

—Dites.

—Il s'est un effet de votre complaisance, faudrait pas dire au patron que je n'ai pas été jusqu'au bout..... rapport que....

—C'est entendu ; ne vous tourmentez pas. Bonsoir.

—Bonsoir, madame.

Elle s'éloigna lestement, dépitée par son départ de payeur [illegible].

Comme elle arrivait à un détour de sentier où de grands arbres, bordant le chemin, faisaient une ombre noire, il lui sembla voir une silhouette se détacher de l'obscurité.

Instinctivement, elle chercha son revolver dans sa poche, le sortit de sa gaine en peau de daim, et tirant la petite barre de sûreté, elle demeura prête à tout.

Mais elle arriva devant les arbres et eut beau regarder ; la silhouette, s'il y en avait eu une, était maintenant invisible.

Suzanne, plus que jamais, serra son revolver dans ses doigts, et elle continua sa route de son même pas égal, mais un peu rapide, l'oreille ouverte.

Elle n'avait pas fait vingt mètres, qu'elle perçut distinctement le bruit de quelqu'un marchant derrière elle avec de grandes précautions.

Elle se retourna vivement.

Un individu était là, en effet, paraissant sur le point de s'élancer sur elle, un couteau à la main.

—Que voulez-vous ? dit-elle très brave.

Et aussitôt, elle leva son revolver à la hauteur de son visage.

—Allez-vous-en, continua-t-elle, ou je tire.

Un grand chapeau mou abritait le visage de l'inconnu.

Les ténèbres la nuit, depuis un instant s'étaient éclaircies, car la lune se levait.

Suzanne, habituée d'ailleurs à l'obscurité, distingua très bien le bras de la figure du bandit: il n'avait point de barbe.

Mais la menace de la jeune gouvernante ne parut pas lui faire une grande impression.

Au contraire, sans prononcer une parole, son couteau levé, il bondit vers elle.

Celle-ci lâcha la détente du revolver, un peu au hasard, droit devant elle.

Une détonation qui lui parut énorme retentit.

Un long cri de douleur lui répondit.

Quand Suzanne regarda en avant, un individu s'enfuyait à toutes jambes; autour d'elle, le coup de revolver n'avait fait surgir personne ; la campagne de nouveau était déserte et silencieuse.

Au loin, on apercevait au bout des arbres les lumières de la gare.

La jeune gouvernante se dirigea vivement de ce côté.

Le train arriva comme elle venait de prendre son billet.

Elle s'installa dans un compartiment de seconde classe où il y avait déjà du monde, et accotée dans un coin, elle se mit à réfléchir.

Eugène Gagne avait-il pu se trouver sur sa route à cette heure tardive ?....

Et était-ce lui qui avait essayé de se débarrasser d'elle, la seule qui l'eût pressenti et deviné ?

C'était possible, surtout si Grégoire avait dit où elle était allée, mais rien cependant ne le prouvait, car elle n'avait point vu son agresseur le visage complètement découvert.

Le lendemain, elle demanderait des explications au cocher, et elle verrait bien si Jonathan était blessé, car elle était sûre d'avoir atteint celui qui l'avait attaquée, elle avait bien entendu son gémissement d'homme touché et blessé.

Quand elle arriva à Belleville, après avoir pris une voiture sur la place de la Bastille, Adèle n'était pas encore couchée et l'attendait.

—Comme tu rentres tard ! lui dit-elle angoissée et inquiète.

—Je vous ai prévenue ; et il était convenu entre nous que vous ne vous tourmenteriez pas de mes allées et venues.

—Pendant huit jours seulement !....

—Il me faudra peut-être davantage, dit-elle évasivement.

—Tu ne peux me faire aucune confidence ?

—Non, aucune dans ce moment-ci.

Adèle n'insista pas.

—Comment as-tu laissé Clotilde ? demanda-t-elle.

—Très calme et très raisonnable, quoique triste.

—Je ne peux me faire à l'idée que cette enfant souffre !......

—Ça s'arrangera. Dites-moi une chose; à quelle heure sir Jonathan a-t-il quitté la maison ce soir ?

—Tout de suite après le dîner. Il n'a même pas pris le café avec nous, ayant, disait-il, un rendez-vous d'affaires très pressé dans un des cercles du boulevard.

—Avant neuf heures, alors ?

—Même avant huit. Pourquoi me demandes-tu cela ?

—Il est convenu que vous ne m'interrogerez pas.

—Tu es toute pâle, toute frémissante !... Tu n'es pas malade !......

—Non, un peu de fatigue seulement. Je vais me coucher. Demain il n'y paraîtra plus. Bonsoir, madame.

Elle tendit sa petite main fine; mais Adèle l'attira dans ses bras :

—Je ne veux pas que tu t'exposes pour moi, lui dit-elle très bas. Je t'assure que j'aimerais mieux renoncer à toute paix, à tout bonheur plutôt que de penser qu'il va t'arriver quelque chose.

Suzanne essaya de prendre la chose en riant ; elle se dégagea :

—Que voulez-vous qui m'arrive ? demanda-t-elle. En voilà des idées drôles !....

—Je ne sais pas. Tout ce soir j'ai été comme une folle en pensant à toi. Je t'en prie, prends garde.

—Vous prenez tout au tragique ! Dormez en paix, aucun danger ne me menace.

Suzanne embrassa son amie avec un calme voulu, extraordinaire, et rentra chez elle, fort tranquille en apparence, au fond bouleversée de cette amitié si profonde et si vraie ; que, sans aucune indication, elle en arrivait jusqu'à la prescience de ce qui la concernait.

Le lendemain, de bonne heure, elle fut prête, voulant aller à Montmartre, à la recherche de cette Amanda Laminois qui pouvait lui révéler de si curieuses et si intéressantes choses.

Mais avant, elle avait le désir de demander à Grégoire si Jonathan avait pu savoir qu'elle était allée à la Varenne.

Pour cela, elle se rendit dans la cour où il lavait sa voiture, sachant bien qu'à cette heure de la journée c'était l'occupation du vieux cocher.

Elle ne se trompait pas.

Une grosse éponge à la main, Grégoire astiquait le coupé relevé sur son chevalet de bois.

—Qu'y a-t-il pour votre service, mam'zelle ? demanda-t-il en s'approchant de Suzanne restée à demain dans le corridor, afin de n'être vue de personne.

—A quelle heure êtes-vous rentré hier au soir, mon vieux Grégoire ? dit-elle avec bonté.

—Oh ! très tôt. Sultan était de bonne humeur, il a été vite de retour. Je suis sûr qu'il n'était pas la demie de six heures quand nous avons été de retour ici.

—Vous avez vu l'Américain ?

—Oui, mam'zelle. Il descendit du landau avec Mlle Georgette et M. Pierre, comme j'arrivais moi-même.

Monsieur était allé en avant, alors mademoiselle m'a dit :

—Tiens, tu reviens seul, où donc est maman ?

Pour lors j'ai répondu que ce n'était pas madame, mais vous que j'avais portée.

Mademoiselle n'a pas insisté, mais l'Américain est resté derrière et m'a demandé où vous étiez.

—Et vous avez répondu ?

Ce que vous m'aviez dit, mam'zelle, Que vous aviez pris votre billet pour la Varenne-Saint-Hilaire. Il est alors entré dans la maison sans rien ajouter de plus.

—Merci, Grégoire. Le hasard fera peut-être qu'il vous demandera aujourd'hui si nous avons parlé de ces choses tous les deux. Je vous demande de mentir, mon vieux, et de lui dire que vous ne m'avez pas vue. Vous aimez vos maîtres, n'est-ce pas ?

—Pour sûr, oui ; et vous aussi, mam'zelle Suzanne, parce que vous êtes la fille la plus droite et la plus honnête du monde.

—Eh bien, de grands intérêts sont en jeu dans ce moment-ci. Faites bien ce que je vous dirai et vous nous aiderez.

—Vous pouvez compter sur moi, vous, comme les maîtres.

Elle partit, sachant bien que le vieux visiteur serait fidèle à sa promesse.

Un instinct sûr disait à Suzanne d'aller chez la sage-femme d'abord, plutôt que chez le médecin, les femmes ayant plus que les hommes la mémoire de certaines petites détails.

Elle avait sa fable prête, elle espérait réussir sans éveiller les soupçons de Mme Laminois.

En plein quartier populeux, rue Ramey, à côté de la rue Clignancourt, Mme Laminois avait fondé un grand établissement qui prospérait.

L'honnêteté de toute sa vie, son intelligence, sa droiture avaient porté leurs fruits ; de petite sage-femme faisant péniblement une maigre clientèle de quartier, elle était arrivée à avoir une réputation qui était allée loin.

Alors, elle avait pu louer d'abord, acheter plus tard une grande et belle maison, avec un jardin, où elle prenait des pensionnaires, beaucoup de pensionnaires même.

Ce fut à la porte de cet hôtel entouré d'une élégante grille et ombragé de grands arbres que les renseignements reçus conduisirent par Suzanne Vergnes la conduisirent.

On l'introduisit dans un petit salon et de là, on fit passer la jeune femme de charge dans un cabinet de consultation où se tenait Mme Laminois.

Tout était d'une propreté remarquable, soigné et confortable.

Il n'y avait point un très grand luxe, mais cela sentait l'ordre et le bien-être. On voyait qu'on était dans une atmosphère honnête.

(A continuer.)